
**CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES
ENTRE PROFESSIONNELS**

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent toute vente de Services réalisée par le Prestataire, dont les informations légales figurent ci-après :

ACVISO Finance SARL Unipersonnelle

EURL au capital de 2 000€

RCS Meaux n°832 263 891

Code APE : 7022 Z

Siège : 4 rue Carnot 77360 Vaires sur Marne

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 117 770 637 677 auprès du préfet de région
Ile-de-France.

Tèl : 06.29.23.72.41

e-mail : contact@acvisofinance.com

Représentée par Mme Fabienne OLIVERA

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Dans la suite des présentes Conditions Générales de Vente et de tout autre document contractuel qui s'y rattache, les termes dont la première lettre figure en majuscule auront la signification suivante, au singulier et au pluriel :

- « **Client** » : le client du Prestataire, dont les informations légales figurent au sein du Devis.
- « **Compte** » : le compte du Client, permettant d'utiliser les Services via Apolearn.
- « **Devis** » : le devis de vente émis par le Prestataire, qui confirme la commande du Client lorsqu'il est daté et signé par le Client.
- « **Partie** » : le Prestataire et/ou le Client ;
- « **Service(s)** » : les services commercialisés par le Prestataire, notamment détaillés à l'Article « Services ».

ARTICLE 2 – OBJET

Les Conditions Générales de Vente régissent l'achat des Services du Prestataire par le Client. Elles sont annexées aux Devis et peuvent être également communiquées sur demande du Client.

ARTICLE 3 – DUREE

Si le Service fourni correspond à du conseil, le Client s'engage, au titre du Devis et des Conditions Générales de Vente, pour la durée de fourniture du Service. Cette durée pourra être indiquée dans le Devis. A défaut, le Client s'engagera jusqu'à validation des livrables.

Si le Service fourni est une formation, le Client s'engage, au titre du Devis et des Conditions Générales de Vente, pour la durée de la formation, celle-ci étant indiquée au sein du programme de la formation transmis au préalable au Client.

ARTICLE 4 – CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute commande de Service implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Les Conditions Générales de Vente et le Devis expriment l'intégralité des obligations des Parties. Le Devis est de valeur supérieure aux Conditions Générales de Vente.

Les Conditions Générales de Vente sont jointes au Devis et acceptées par le Client lorsqu'il accepte le Devis.

Toute modification des présentes sera apportée au moyen d'un avenant écrit, approuvé et signé en deux (2) exemplaires par les représentants légaux des Parties ou par des représentants munis d'un mandat écrit spécial.

Aucune indication ni aucun document ne pourra être réputé incorporé aux présentes et engendrer des obligations à leur titre, s'il n'a pas fait l'objet d'un avenant agréé et signé par des représentants dûment habilités des deux Parties.

Les Parties conviennent qu'aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés à l'une ou l'autre des Parties ne pourra s'intégrer aux Conditions Générales de Vente.

Il est notamment convenu que le Client renonce expressément à l'application de ses conditions générales d'achat.

Il en est de même, et sans que cette liste soit exhaustive, des conditions figurant sur les factures, des conditions énoncées dans les documents commerciaux et de toutes lettres ou missives envoyées directement ou indirectement par l'une à l'autre des Parties.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par le Prestataire auprès des Clients de même catégorie, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achats.

ARTICLE 5 – SERVICES

5.1 – LISTE DES SERVICES

Les Conditions Générales de Vente régissent les Services suivants :

- Fourniture d'une plateforme de formation via l'outil Apolearn.
 - o Cette formation peut avoir lieu via des formations écrites ou en visioconférence.
- Prestations de formation dans le domaine de la gestion administrative et financières
- Prestations de conseils en gestion Administrative et financière
- Prestations d'accompagnement en gestion administrative et financière
- Prestations d'établissement de documents à destination des entreprises, et notamment documents prévisionnels à intégrer dans un business plan.
- Suivi des actions de formation mises en œuvre trois (3) et six (6) mois après la fin de la formation.
- Toute autre prestation fournie par le Prestataire.

Les travaux incombant au Prestataire sont détaillés au sein des Conditions Générales de Vente ou du Devis.

Aucun autre Service ne peut être fourni et sont strictement limités à son contenu.

5.2 – CARACTERISTIQUES DES SERVICES

Le Client reconnaît avoir été entièrement informé des caractéristiques des Services par le Prestataire préalablement à la signature du Devis.

Les renseignements figurant sur les documents commerciaux du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

Les caractéristiques des Services peuvent toutefois différer à la marge, ce que le Client accepte, sans que cela ne constitue une mauvaise exécution de ses obligations par le Prestataire. Les éléments graphiques (photographies, vidéos, illustrations) illustrant les Services au sein des documents commerciaux du Prestataire ne constituent pas des documents contractuels et ne sont présentés qu'à des fins d'illustration et non d'information. Ils ne doivent pas être considérés par le Client comme un élément déterminant du consentement à passer commande. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable si les Services fournis ne sont pas identiques en tous points à ceux-ci.

Le Client est invité à prendre connaissance de toute information fournie par le Prestataire avant la commande du Service.

Le Client est tenu de s'assurer que les Services correspondent à ses attentes et besoins, avant de signer le Devis.

Le Prestataire ne saurait en aucun cas être responsable d'erreur de choix de Service par le Client, d'erreurs du Client lors de la commande, ou de toute autre information fournie qui serait erronée, ni de leurs éventuelles conséquences.

5.3 – CONTENUS DES SERVICES

Les contenus figurant au sein des Services sont élaborés par le Prestataire ou ses partenaires.

Ceux-ci sont uniquement à vocation informative.

Le Prestataire n'engagera pas sa responsabilité, de quelque manière que ce soit, si le Client entreprend une action sur la base des contenus figurant sur les Services.

5.4 – VALIDATION

Le Prestataire, avant toute fourniture de livrables, vérifie leur qualité tant sur le fond que sur la forme.

Les livrables devront faire l'objet d'une validation selon la procédure de validation décrite ci-après.

Après la remise des livrables, le Client dispose de trente (30) jours calendaires pour en contrôler la conformité, notamment en termes de qualité et complétude. Au cours de cette période, le

Client pourra communiquer au Prestataire ses éventuelles interrogations et/ou observations concernant le contenu dudit livrable, notamment s'il découvre des anomalies.

Dans ce cas, le Prestataire procèdera à la correction des anomalies dans les meilleurs délais et fournira la correction au Client. Le Client disposera alors de cinq (5) jours ouvrés pour vérifier la correction des anomalies. Le Prestataire répondra alors aux interrogations et/ou observations du Client dans les plus brefs délais.

La validation du dernier livrable sera suivie de la signature du procès-verbal de validation final des Services par le Client.

En l'absence de réserves du Client, dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la fourniture des livrables, celui-ci sera considéré comme les ayant acceptés sans réserve.

5.5 – SERVICES COMPLEMENTAIRES

D'autres Services pourront être commandés par le Client au Prestataire, pour compléter les Services initiaux.

Les éventuelles modifications de Services demandées par le Client ne seront prises en compte que sous réserve de demande écrite du Client et via l'établissement d'un avenant précisant entre autres :

- la nature et la description des Services ;
- le cas échéant, le calendrier de réalisation desdits Services ;
- les conditions financières relatives à la fourniture des Services ;
- les annexes associées le cas échéant.

Les Parties pourront également s'accorder sur la signature d'un contrat indépendant.

ARTICLE 6 – TARIFS

Les Services sont fournies aux tarifs figurant au sein du Devis.

Les tarifs sont déterminés au cas par cas, en fonction des Services commandés par le Client.

Ces prix sont mentionnés en euros. Il s'agit du prix hors taxes, définitifs et non révisables, sauf accord contraire écrit entre les Parties.

Le prix est net et sans escompte.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client après la signature du Devis.

Le Prestataire est remboursé de ses frais de déplacement et débours.

Des avances sur le prix des Services peuvent être demandées périodiquement et seront indiquées au sein du Devis.

En cas de changement de modalités de facturation, une information préalable sera donnée au Client par écrit, étant entendu qu'en l'absence de réserves du Client dans un délai de sept (7) jours à compter de la notification, ce changement sera considéré comme ayant été accepté.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE REGLEMENT

7.1 DELAIS DE REGLEMENT

Le prix des Services indiqués au sein du Devis est payable comptant, à date de signature du Devis par le client.

Le Client garantit au Prestataire qu'il est titulaire du moyen de paiement utilisé aux fins de paiement de la commande et qu'il dispose de fonds suffisants pour couvrir intégralement le règlement de sa commande.

Sauf accord spécifique du Prestataire, la commande ne sera considérée comme constituée que lorsque le paiement aura été reçu par le Prestataire.

En l'absence de réception du virement dans un délai de trente (30) jours à compter de l'acceptation du Devis par le Client, la commande pourra être annulée, sans préjudice des dommages-intérêts que pourra demander le Prestataire pour indemniser son préjudice.

Les factures sont payées par virement ou par chèque.

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Prestataire pour paiement avant la date figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes Conditions Générales de Vente.

7.2 PENALITES DE RETARD

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture ; le taux d'intérêt de ces pénalités ne peut être inférieur à trois fois et demi le taux d'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros est également exigible de plein droit en cas de retard de paiement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire peut être réclamée sur justificatifs.

La facturation d'intérêt de retard et des frais administratifs de recouvrement n'interdisent pas au Prestataire, à sa discrétion, de mettre en œuvre une procédure en justice afin d'obtenir des dommages et intérêts complémentaires.

Toute contestation d'une facture devra être faite dès réception et motivée ; ladite contestation ne pourra justifier le non-paiement des autres prestations non contestées y compris celles incluses dans la même facture. A défaut de contestation dans un délai de sept (7) jours à compter de la date de facture, elle sera considérée comme ayant été acceptée par le Client.

Le non-paiement des factures pourra entraîner la suspension des Services, ou leur résiliation, sans préjudice des dommages-intérêts que pourra demander le Prestataire pour indemniser son préjudice.

7.3 ABSENCE DE COMPENSATION

Sauf accord exprès, préalable et écrit du Prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être

valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des Services commandés ou non-conformité à la commande, d'une part, et les sommes par le Client au Prestataire au titre de l'achat desdits Services, d'autre part.

ARTICLE 8 – MODALITES DE FOURNITURES DES SERVICES

8.1 OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage, au titre d'une obligation de moyens, à fournir les Services, selon les termes et conditions des Conditions Générales de Vente et du Devis, aux normes en vigueur et aux règles de l'art.

8.2 OBLIGATIONS DU CLIENT

Pour permettre au Prestataire de fournir les Services, le Client s'engage à :

- Fournir les informations nécessaires pour la fourniture des Services, dans les délais ;
- Fournir des informations correspondant à la réalité et à jour ;
- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens et ressources à sa charge pour assister le Prestataire dans la fourniture des Services ;
- Prendre dans les délais toutes décisions appropriées ;
- Régler le prix des Services conformément au Devis et aux Conditions Générales de Vente ;
- Respecter ses engagements tels qu'exprimés au sein des Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 9 – UTILISATION DES COMPTES APOLEARN

9.1 COMPTES

Les Services peuvent être fournis en ligne, en y accédant via un Compte.

Chaque Client doit disposer de son propre Compte pour accéder aux Services, via l'outil de formation Apolearn.

Les Comptes sont créés par le Prestataire, après la commande par le Client.

Les Comptes sont personnels et ne peuvent être partagés.

L'accès aux Services peut à tout moment être restreint pour permettre la maintenance, la réparation ou la mise à jour des Services

Le Prestataire ne s'engage pas à une quelconque obligation de qualité de service pour les Services, et fera ses meilleurs efforts afin de s'assurer que ceux-ci soient accessibles.

Le Prestataire ne peut garantir une sécurité absolue des Services et n'est tenue que d'une obligation de moyen.

En cas de besoin, le Prestataire assistera le Client dans l'utilisation des Services et des Comptes.

9.2. IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE

Le Client choisira son identifiant (adresse email) ainsi qu'un mot de passe.

Le Client devra également fournir les informations nécessaires à la bonne exécution de ses obligations par le Prestataire

Ce Compte sera utilisé par le Client pour accéder aux Services.

Le Client est responsable de la fourniture d'un mot de passe fort et suffisamment complexe. [Le](#) Prestataire ne sera pas responsable en cas d'accès au Compte par un tiers, par une attaque de force brute.

9.3 UTILISATION DU COMPTE

Le Client est responsable de la sécurité et de l'usage des identifiant et mot de passe de son compte. Le Client doit notamment s'assurer que ceux-ci sont utilisés en conformité avec les présentes Conditions Générales de Vente.

[Le](#) Prestataire ne sera pas responsable en cas d'utilisation non-autorisée du Compte par un tiers, et ne sera pas responsable en cas de dommage causé par une telle utilisation.

Si le Client s'aperçoit que son Compte est compromis ou utilisé sans autorisation, ou toute autre faille de sécurité liée à son Compte, le Client doit en informer [le](#) Prestataire dans les plus brefs délais.

Le Prestataire sera pas responsable s'il est impossible pour le Client d'accéder aux Services.

Le Prestataire peut toutefois, à tout moment, fermer et supprimer le Compte sans avoir à prévenir le Client, en cas de violation des stipulations des présentes Conditions Générales de Vente, sans qu'aucune indemnisation ne puisse être demandée par ceux-ci. La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être recherchée à ce titre. Toutefois, le Prestataire pourra engager la responsabilité du Client et demander des dommages intérêts à ce titre, si celui-ci n'a pas respecté les présentes Conditions Générales de Vente.

9.4 SECURITE

Le Client s'engage à ne pas agir de la manière suivante, sans que cette liste soit limitative :

- Agir d'une manière qui pourrait compromettre le fonctionnement des Services,
- Tenter d'accéder au Compte d'un tiers,
- Tenter d'accéder aux serveurs (hors usage normal des Services) ou ordinateurs du réseau du Prestataire,
- Tenter de téléverser des virus, chevaux de Troie, ou tout autre programme invasif ou illégal sur les Services ou ses serveurs,
- Extraire des données aux Services sans autorisation écrite préalable de la part du Prestataire,
- Utiliser les Services d'une manière illégale ou en violation de ces Conditions Générales de Vente ou de toute loi applicable.

9.5 DONNEES DU COMPTE

Le Client s'engage à fournir des informations réelles sur son Compte, celles-ci étant utilisées par le Prestataire pour exécuter ses obligations contractuelles.

Le Client peut également demander la suppression de son Compte, conformément à son droit d'accès et de rectification issu du RGPD. Dans ce cas, les données du Client seront supprimées.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

Le Prestataire ne sera pas responsable des dommages causés par des logiciels malveillants, des virus ou par une quelconque inexactitude ou omission d'informations, des Services, sauf si les dommages découlent d'un acte délibéré ou d'une grave négligence de la part du Prestataire.

Par dérogation à ce qui précède, le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des Services et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Services, sous réserve qu'il ne provienne pas d'une négligence ou faute du Client.

Le Prestataire sera uniquement responsable des dommages directs causés au Client, dûment démontré, dans le cadre de la fourniture des Services.

Le Prestataire ne sera pas responsable des dommages causés au Client, liés à une utilisation des Services non-conforme aux instructions données par le Prestataire, ou ne correspondant pas à un usage standard des Services.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages indirects causés au Client, dans le cadre de la fourniture des Services.

Cette limitation de responsabilité concerne tout type de dommages indirects, y compris mais sans s'y limiter, les pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de commandes, manques à gagner, pertes de données ou autres informations, pertes de clientèle, pertes d'économies escomptées, atteinte à l'image et à la notoriété, perte de chance.

La seule obligation du Prestataire est de fournir un Service conforme aux spécifications indiquées dans ses documents commerciaux et le Devis, à l'exception de toute autre, ce que le Client accepte.

Dans tous les cas, la responsabilité du Prestataire, dans le cadre d'un dommage subi par le Client strictement au montant de la commande ayant donné lieu au dommage.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum d'un (1) an à compter de leur découverte.

Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par les Parties, les Services jugés défectueux.

ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITE

Les informations échangées par les Parties dans le cadre des présentes sont confidentielles.

Les obligations du présent Article s'appliquent à la fois en cas de divulgation volontaire mais également en cas de négligence, ou de divulgation involontaire, de quelque type que ce soit.

Les Parties conviennent que sont considérées comme Informations Confidentielles (ci-après « Informations Confidentielles »), quelle que soit la forme et/ou le support utilisé :

- Toute information, analyse, étude et autres documents sous quelque forme que ce soit, ayant trait à l'existence et au contenu des discussions entre les Parties concernant les Services ;
- Les méthodologies, produits, outils et logiciels, matériels, modèles industriels et données des Parties, ainsi que toute mise à jour, modification, ou ajout à ces dernières ;
- Les autres informations identifiées comme confidentielles par les Parties.

Les Parties s'engagent à n'utiliser une Information Confidentielle, directement ou indirectement, en tout ou partie, à quelque fin que ce soit, que pour les besoins pour lesquels cette Information Confidentielle est communiquée.

Les Parties peuvent toutefois être amenées à divulguer des Informations Confidentielles lorsque la loi ou une institution (juge, administration) leur en fait l'obligation. Dans ce cas, la Partie doit en avertir préalablement l'autre Partie pour lui permettre d'exercer toute voie de droit en vue d'obtenir une mesure de protection.

Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux Parties lorsque :

- L'une des Parties peut prouver que ces Informations Confidentielles résultent d'une activité réalisée pour ses besoins propres ou au profit d'un tiers indépendant et de bonne foi ;
- Les Informations Confidentielles étaient dans le domaine public à la date de leur communication ;
- Les Informations Confidentielles sont accessibles au public par publication ou tout autre moyen de communication, sauf si ce fait résulte d'une faute ou d'une négligence de la Partie qui a reçu ces informations ;
- Lorsque la Partie ayant reçu ces informations, peut prouver que celles-ci lui ont été communiquées ou peuvent lui être communiquées par une tierce personne sans qu'il y ait violation d'une obligation de confidentialité.

Les Parties s'engagent, à la cessation des présentes, et selon les souhaits exprimés par l'autre Partie par écrit, soit à détruire toutes les Informations Confidentielles relatives aux Services qui ont été portées à leur connaissance lors de l'exécution des présentes, soit à les remettre à l'autre Partie.

L'obligation de confidentialité survivra pendant une durée de trois (3) ans à compter de la date d'effet de la cessation totale des présentes.

ARTICLE 11 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Prestataire est titulaire de tous les droits sur la marque ACVISO FINANCE ainsi que de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés aux Services qu'elle commercialise sous cette marque.

Les documents publicitaires, catalogues, brochures, photographies et tous documents commerciaux remis au Client demeurent la propriété exclusive du Prestataire.

Les présentes Conditions Générales de Vente n'accordent aucun droit de propriété intellectuelle au Client. Le Client ne peut pas reproduire, représenter, adapter, exploiter ou extraire aucun de ces éléments, de manière partielle ou totale, sans l'accord préalable écrit du Prestataire.

Le Client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits du Prestataire. Plus généralement, le Client s'engage à ne pas porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux droits de propriété intellectuelle du Prestataire.

Le Client s'interdit de faire usage de la marque « ACVISO FINANCE » sans accord préalable du Prestataire. Tout usage non autorisé des éléments du Prestataire pourra constituer une contrefaçon. Le Prestataire se réserve le droit d'exercer toute action qui serait nécessaire à faire valoir ses droits et à réparer son préjudice.

ARTICLE 12 – DONNEES PERSONNELLES

Chacune des Parties s'engage à se conformer à la législation applicable en matière de protection des données personnelles - la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, le Règlement Général sur la Protection des Données ou toute disposition normative l'y complétant ou s'y substituant - et de procéder à ce titre à toutes les obligations y afférentes.

Le présent Article est complété de la politique de confidentialité accessible au sein des Services, annexée aux présentes.

Le Prestataire agit comme sous-traitant du Client, responsable de traitement, ce que les Parties reconnaissent.

Le Client doit s'assurer qu'il dispose de l'autorisation de toute personne dont il transmet les données à caractère personnel au Prestataire. Le Client prendra en charge les frais de défense (et de procédure amiable ou judiciaire (honoraires de conseils et dépends), ainsi que tout dommage intérêt et frais auxquels le Prestataire pourrait être condamné à verser au Client. Le Prestataire sera toutefois libre de conduire sa propre défense et de choisir ses conseils.

Le Prestataire s'engage à :

1. Traiter les données à caractère personnel uniquement pour la fourniture des Services, et pour leur durée.
2. Traiter les données à caractère personnel conformément aux instructions documentées du Client, au titre des présentes. Si le Prestataire considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, elle en informe immédiatement le Client. En outre, si le Prestataire est tenue de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.
3. Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre des présentes.
4. Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu des présentes :

- S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.
 - Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.^[11]_[SEP]
5. Prendre en compte les principes de protection des données à caractère personnel dès la conception et de protection des données à caractère personnel par défaut.
 6. Ne pas faire appel à un sous-traitant sur les données à caractère personnel sans l'accord préalable express du Client. Le Client autorise le Prestataire à faire appel à tout sous-traitant figurant au sein de la politique de confidentialité.
Si le Prestataire souhaite ajouter un sous-traitant, il doit en notifier le Client par écrit. Celui-ci disposera de cinq (5) jours pour s'y opposer. A défaut, le changement sera réputé accepté. En cas de refus dans le délai, le Client pourra résilier les présentes sous réserve du respect d'un préavis de trente (30) jours.
 7. Dans la mesure du possible, le Prestataire aidera le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).
 8. Le Prestataire notifie au Client, par mail et dans les meilleurs délais à compter de la prise de connaissance, toute violation de données à caractère personnel. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

La notification contient au moins :

- la description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- la description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- la description des mesures prises ou à prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives. Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

Le Client sera responsable de communiquer la violation de données à caractère personnel aux personnes concernées, et à la CNIL en tant que responsable de traitement.

10. Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité nécessaires à la protection des données personnelles, tel que pertinent au vu des données traitées.
11. Le Prestataire s'engage à ne pas transférer les données à caractère personnel hors de l'Espace Économique Européen, sauf si le destinataire du transfert est situé dans un pays considéré comme adéquat par la Commission Européenne, ou en cas de signature des clauses contractuelles types, ou si le destinataire du transfert est certifié Privacy Shield.
12. Le Prestataire s'engage à détruire toutes les données à caractère personnel, au plus tard deux (2) ans après la fin de fourniture des Services, ou dès que le Prestataire ne sera plus tenu de les conserver en raison d'une obligation légale.

13. Le Prestataire déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement, de manière conforme à ses obligations au titre de la législation sur la protection des données.
14. Le Prestataire met à la disposition du Client la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client, et contribuer à ces audits.

ARTICLE 13 – GENERALITES

13.1 - INTEGRALITE DE L'ACCORD

Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur toute autre stipulation potentiellement applicable à la relation entre le Prestataire et le Client. Les présentes Conditions Générales de Vente annulent et remplacent tout engagement antérieur des Parties relatif à l'objet et constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties eu égard à l'objet des présentes.

13.2 - EXCLUSIVITE

Aucune exclusivité n'est conclue entre les Parties par l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente. Les Parties restent libres de contracter avec les tiers de leur choix.

13.3 - SURVIE DE CERTAINES STIPULATIONS

La fin des présentes Conditions Générales de Vente, pour quelque cause que ce soit, ne saurait valoir terme pour les clauses dont la nature ou le contenu nécessitent leur maintien.

13.4 - NON-VALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales de Vente est/sont tenue(s) pour non valide(s) ou déclarée(s) comme telle(s) en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elle(s) sera/seront réputée(s) non-écrite(s). Les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

13.5. - NON-RENONCIATION ET TOLERANCE

Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir auprès de l'autre Partie d'un manquement à l'une quelconque des obligations visées au sein des présentes Conditions Générales de Vente ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause et n'a pas pour effet d'accorder à l'autre Partie des droits acquis.

Un défaut ou un retard dans l'exercice d'un droit par le Prestataire ne peut être interprété comme une renonciation à ce droit.

13.6 - INDEPENDANCE

Aucune des Parties ne peut prendre un engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre. En outre, chacune des Parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

13.7 - PREUVE

Les Parties acceptent que l'ensemble des communications électroniques, notamment courriel, fassent preuve entre elles.

Le Client reconnaît notamment la valeur de preuve des systèmes d'enregistrement automatique du Prestataire, et, sauf pour lui d'apporter une preuve contraire, il renonce à les contester en cas de litige.

13.8 - FORCE MAJEURE

Dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, le Prestataire ne sera pas tenu pour responsable en cas de manquement à l'exécution de ses obligations en raison de tout événement de force majeure.

L'obligation de paiement du Client est exclue de la force majeure.

Pour les besoins des présentes Conditions Générales de Vente, la force majeure s'entend comme tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux Parties au sens du droit et de la jurisprudence française.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, celui-ci aura pour effet de suspendre l'exécution des obligations du Prestataire, qui fera de son mieux pour en limiter les conséquences et en reprendre l'exécution des Conditions Générales de Vente dès la disparition ou la cessation de l'événement ou des circonstances de force majeure.

13.9 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

La loi applicable aux présentes est la loi française.

Les Conditions Générales de Vente sont rédigées en français, et la version française fera foi même en cas de traduction dans une autre langue.

Tout litige relatif à l'exécution ou l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, non résolu à l'amiable entre les Parties, sera soumis au tribunal compétent du siège du Prestataire, y compris en matière de référé, d'un appel en garantie ou d'une pluralité de défendeurs.

Annexe 1 – Politique de Confidentialité

Dans le cadre de la fourniture des Services, le Prestataire peut collecter des données personnelles.

Cette Politique de Confidentialité régit la collecte, le traitement et la divulgation des données personnelles par le Prestataire dans le cadre de l'utilisation de Services. Elle détaille également les modalités d'exercice de leurs droits par toutes les personnes concernées par les données personnelles.

Le Client doit lire attentivement cette Politique de Confidentialité relative à l'usage des données personnelles, et en informer les Utilisateurs.

Le Client est parfaitement informé que les données personnelles soumises et collectées feront l'objet d'un traitement automatisé.

Le Prestataire réserve le droit de modifier à tout moment la Politique de Confidentialité en le notifiant au Client par écrit.

En l'absence d'acceptation de la Politique de Confidentialité modifiée, le renouvellement tacite prévu à l'Article 3 des Conditions Générales de Vente ne s'appliquera pas.

Article 1 - COMMENT LES DONNEES SONT-ELLES COLLECTEES ?

Le Prestataire peut collecter des données personnelles du Client de différentes manières :

- Lors du remplissage d'un formulaire au sein des Services ;
- Lors de la commande d'un Service par le Client ;
- Lors de la fourniture des informations du Client pour la création de son Compte ;
- Lors du traitement des paiements par le Prestataire et son prestataire de paiement ;
- Pour tout contact avec le Prestataire ;
- Lors de la simple navigation sur les Services.

Article 2 - QUELLES SONT LES DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES ET POUR QUELLE FINALITE ?

Le Prestataire collecte et traite les données personnelles pour exécuter ses obligations contractuelles envers le Client.

Le Prestataire peut collecter et traiter les données personnelles suivantes, si elles ont été fournies :

- **Coordonnées et informations du Client (nom et prénom, adresse mail, numéro de téléphone, adresse) ;**

Ces informations ont vocation à permettre au Prestataire de fournir les Services et de respecter ses obligations légales.

- **Informations bancaires et de paiement du Client (4 derniers chiffres de la carte bancaire) ;**

Ces informations ont vocation à permettre au Prestataire de traiter les paiements.

Article 3 - INFORMATIONS DE PAIEMENT

Toutes les transactions sont réalisées par un prestataire de paiement respectant les obligations applicables à cette activité.

Le Prestataire ne disposera pas des informations de paiement dans la mesure où celles-ci ne transitent que par le prestataire de paiement du Prestataire.

Le prestataire de paiement du Prestataire est Paypal (www.paypal.com).

Article 4 - LIEU DE STOCKAGE DES DONNEES

Les données personnelles collectées sont stockées au sein de l'Union Européenne, par un prestataire qui applique les standards de l'industrie en matière de sécurité informatique.

Aucune donnée ne sera transférée hors de l'Union Européenne.

Article 5 - DIVULGATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles ne seront jamais divulguées ou cédées à un tiers sans accord préalable du Client.

Le Prestataire pourra céder les données personnelles dans les conditions suivantes :

- Si le Prestataire est racheté par un tiers, auquel cas les données personnelles seront transférées à l'acheteur, qui sera substitué au Prestataire dans l'application de cette Politique de Confidentialité.
- Si le Prestataire de transmettre les données personnelles en réponse à une obligation légale.

Le Prestataire peut faire appel aux prestataires suivants, qui peuvent avoir accès aux données personnelles, ce que le Client accepte :

- Apolearn (<https://apolearn.com>) : Fourniture de services de formation via une plateforme e-learning.
- Digiforma (<https://digiforma.com>) : Fourniture de services de gestion de formation pour le traitement des documents administratifs.
- Microsoft 365 (<https://office.com>) : Fourniture de support pour documents administratifs
- DocuSign (<http://docusign.fr>) : Signature électronique des documents

Ces prestataires se sont engagés envers le Prestataire à respecter leurs obligations légales et réglementaires en matière de données personnelles.

Les données personnelles peuvent également être transmises à toute autorité administrative en faisant la demande, ou en application de la loi ou sur décision de justice.

Article 6 - SECURITE DES DONNEES PERSONNELLES

Le Prestataire s'assure que les données personnelles sont stockées dans des conditions respectant les standards de l'industrie.

Le Prestataire s'engage notamment à respecter la réglementation applicable à la sécurisation des données personnelles et ne peut pas exclure sa responsabilité à ce titre.

Les Services sont sécurisés par un certificat SSL.

Le Prestataire s'assure que ses employés et prestataires chargés de traiter les données personnelles soient soumis à une obligation de confidentialité appropriée.

Le Prestataire stockera les données personnelles pendant la durée de fourniture des Services.

Au terme de cette période, les données personnelles seront supprimées au maximum deux (2) ans après la fin des Services, à l'exception de celles qui sont strictement nécessaires au maintien de sa comptabilité commerciale et au respect de ses obligations légales.

Article 8 - DROITS DES PERSONNES CONCERNEES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au RGPD, toute personne concernée dispose des droits suivants pour toutes les données personnelles transmises au Prestataire.

- Droit d'accès,
- Droit de rectification et de modification,
- Droit de limiter le traitement,
- Droit d'opposition,
- Droit de portabilité.

Il est possible d'exercer ces droits en contactant le Prestataire à l'adresse de contact suivante : Fabienne OLIVERA – 4 Rue Carnot 77360 VAIRES SUR MARNE. E-mail : contact@acvisofinance.com.

En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Conformément à ses obligations légales, le Prestataire s'exécutera dans un délai maximal d'un (1) mois à compter de la réception de la demande.

Signé électroniquement.

Le Client

Nom :

Fonction :

Date :

Signature :